



L'empire de la loi

Par Graziella Pogolotti
Traduit par Alain de Cullant
[Numéro 9, 2018](#)

À l'école primaire, en étudiant l'instruction civique, j'ai fait une découverte qui m'a frappé profondément. Je ne l'ai jamais oublié. En dépit d'avoir vu le jour dans un hôpital à Paris, j'étais une citoyenne cubaine de naissance. Mon père avait pris la précaution de m'inscrire à notre Consulat en France. Sous la bannière, les représentations diplomatiques à l'étranger constituaient une partie du territoire national.

Je ne serais donc pas une citoyenne de deuxième classe comme cela se produit dans le cas des étrangers naturalisés. Je pouvais aspirer à la Présidence de la République et siéger au Sénat. En vérité, les deux choses ne faisaient pas partie de mon projet de vie. Comme l'a rappelé Dora Alonso de nombreuses années plus tard, ma vocation avait été définie très tôt. Quand je serais grande, je serais intellectuelle.

Même si je n'en avais pas la conscience claire, mes paradigmes avaient été forgés parmi des gens qui bordaient la misère extrême, comme les peintres Ponce et Victor Manuel, ou qui atteignaient juste le niveau d'une pauvreté digne, qui étaient animés par des rêves, la source de vitalité, le fondement du sens de l'existence.

Peut-être, dans cette expérience infantile lointaine, se trouve l'origine d'une conscience citoyenne qui m'a amené à reconnaître l'empire de la loi, la distance qui sépare ensuite la formulation théorique et son application pratique, la nécessité de lutter sans relâche pour la construction d'un monde où l'on ne serait pas exclu en raison du lieu de naissance, de l'origine sociale, de la couleur de la peau, du genre et de l'orientation sexuelle.

Le murmure persistant de ma conscience citoyenne m'a incité à participer au débat sur notre projet constitutionnel. Quand j'écris ces lignes, le texte n'a pas atteint mes mains. J'ai quelques références à partir de la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale. Je manque de culture juridique. Mais toute loi ne se réduit pas à une formulation abstraite. Elle est née et se répercute dans le contexte historico-culturel d'une société concrète.

Pour cette raison, par le biais de la formation et l'apprentissage, je viens de revoir la Constitution de 1940, l'une des plus avancées de l'époque. Ma lecture est basée sur l'analyse des contextes qui ont qualifié ces années.

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, au milieu d'une bataille pour surmonter les conséquences de la crise économique de 1929, la politique étrangère étasunienne a réorienté ses tactiques par rapport à l'Amérique Latine. Elle a opté pour remplacer le soutien aux durs caudillos avec des formules plus démocratiques.

Il correspondait au colonel Batista de convoquer l'Assemblée Constituante. Au niveau international, après une lutte séculaire, le pouvoir et la capacité d'organisation des syndicats se sont renforcés. Dans notre environnement le plus immédiat, les idées révolutionnaires émergentes de la troisième décennie du siècle ont mûri dans la confrontation au *machadato* (la politique de Machado). Le coup d'État perpétré par Caffey, Batista et Mendieta, au début de 1934, ne pouvait pas castrer le développement d'une pensée ayant diverses racines, parfois contradictoires, mais porteuse des attentes en ce qui concerne la possibilité de conquérir une patrie souveraine, avec une justice sociale et à jamais dépouillé des fléaux du colonialisme.

Avec sa prose élégante et transparente, la Constitution de 1940 révèle la prudence nécessaire pour établir l'équilibre difficile entre les forces antagonistes en conflit. Elle décrit le territoire souverain de l'île et ses îlots adjacents en termes de géographie physique. Elle évite toute référence à la base navale de Guantanamo. Elle contourne l'approche des conséquences de la dépendance économique. Par contre, elle est très précise dans la définition des droits des travailleurs et des garanties pour la maternité. Un lecteur averti remarquera la référence aux appelés *cañas* de l'administration, des latifundios attachés aux grands centrales nord-américaines, en faveur des droits des petits et moyens colons. D'autre part, l'interdiction du latifundio est sujette à l'adoption future de lois complémentaires. Par contre, elle redouble les détails des mesures visant à freiner la corruption politique dominante et le favoritisme, lesquelles n'ont jamais eu de résultats efficaces dans les années subséquentes.

Utile pour la meilleure connaissance de notre histoire, la relecture de la Constitution révèle la transformation vertigineuse subie par le capitalisme en quelques décennies. Elle a ensuite accordé une importance singulière au rôle régulateur de l'État, non seulement dans l'accomplissement de ses fonctions coercitives et dans celles visant à régler les conflits entre employeurs et travailleurs. La crise de 1929 a trouvé, dans les doctrines économiques de Keynes, un instrument idéal pour la lente reprise de l'économie qui, aux Etats-Unis, bénéficierait également de l'impulsion acquise par le complexe militaro-industriel grâce à la guerre qui s'étendait en Europe, en Asie et en Afrique. Un puissant investissement de l'État dans les gigantesques travaux d'infrastructure contribuerait à la relance de l'emploi et à la réanimation d'un marché intérieur qui favorise l'agriculture et l'industrie. L'actuelle subordination aux lois du marché se traduit par une construction idéologique manifestée dans l'utilisation perverse du langage au point de se convertir en synonyme de

néolibéralisme et de modernité et de saper les fondements de la démocratie bourgeoise. Nous voyons un exemple évident dans notre région à travers l'assujettissement du pouvoir judiciaire quant aux intérêts de la politique.

Au milieu d'un panorama si complexe, le débat populaire entourant la Constitution sera dicté par la profondeur et la rigueur qu'exige le moment historique, comme un plein exercice de la conscience citoyenne. En outre, elle ouvre la voie à l'acquisition progressive d'une culture juridique, indispensable au bon fonctionnement de la société, soumise, comme garantie fondamentale pour la coexistence, la préservation de nos valeurs et le bien de tous, à l'empire de la loi.

www.lettresdecuba.cult.cu
lettresdecuba@cubarte.cult.cu
Facebook : Lettres de Cuba
Twitter : @rlettresdecuba